ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 32241

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le ministre des affaires étrangères ce qu'il faut penser de l'extraordinaire « boom » que connaît actuellement la culture du pavot en Afghanistan. En effet, la production de 1998 était estimée à 4 600 tonnes, celle de 2002 est estimée part les Nations unies à plus de 6 000 tonnes et à plus de 7 000 tonnes par les organisations humanitaires sur place. Pour un kilogramme de blé, le paysan afghan reçoit 10 centimes, pour un kilogramme d'opium, il en reçoit 12 000. Et la « marchandise », transitant par le Tadjikistan, est mise sur le marché par la mafia russe. Il lui demande pourquoi les pays alliés qui ont chassé les Taliban laissent à nouveau prospérer ce commerce.

Texte de la réponse

Le rapport 2003 de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC) sur les cultures d'opium en Afghanistan met en exergue des évolutions inquiétantes malgré l'interdiction de la culture du pavot décrétée par le président Hamid Karzaï en janvier 2002. Des résultats encourageants ont été obtenus dans le sud du pays, essentiellement dans deux provinces traditionnellement productrices, mais le rapport signale une augmentation de 8 % de la surface consacrée à la culture du pavot qui s'est massivement étendue à des provinces auparavant épargnées (90 % des provinces sont désormais affectés). La superficie cultivée en 2003, estimée à 80 000 hectares, est comparable à celle de l'année 2000 (82 000 ha), confirmant la reprise de la culture de l'opium enregistrée en 2002 après la réduction brutale de 2001. L'interdiction décrétée par les talibans avait, en effet, réduit la surface de culture à 8 000 hectares. Corrélativement, la production d'opium, évaluée à 3 600 tonnes en 2003, connaît une augmentation de 6 %. Le rapport souligne également l'importance que revêt l'économie de l'opium, qui serait équivalente en volume à la moitié du PIB du pays et concernerait directement 7 % de la population. Face à l'ampleur du défi, la France préconise une réponse globale, équilibrée et coordonnée, sur le plan régional et international, et soutient les efforts du gouvernement afghan visant à éradiquer la culture et le trafic d'opium. Cette tâche fait partie intégrante de la reconstruction du pays et constitue, compte tenu des effets dévastateurs de ce fléau, une condition clef du retour à la stabilité. Organisée à l'initiative de la France en partenariat avec l'UNODC, la conférence ministérielle sur « les routes de la drogue de l'Asie centrale à l'Europe » s'est tenue à Paris les 21 et 22 mai 2003, en présence des représentants de 55 États et de 14 organisations internationales. Ouverte par le Président de la République, la conférence ministérielle a réuni une trentaine de ministres et secrétaires d'État des affaires étrangères. Les participants ont reconnu que la différence entre pays de transit et pays consommateurs n'était plus pertinente et qu'une réponse globale devait être apportée à ce fléau. Par le « Pacte de Paris », les ministres ont convenu de conjuguer les efforts de leurs pays pour renforcer les capacités nationales, développer les partenariats régionaux et s'attaquer ainsi à ce problème dans toutes ses dimensions. Lors du Sommet d'Évian, les chefs d'État et de gouvernement du G8 ont apporté leur soutien à la pleine mise en oeuvre de la stratégie nationale afghane de lutte contre la drogue et au « Pacte de Paris ». Le suivi des conclusions de la conférence de Paris a principalement été confié à l'UNODC avec le soutien du Groupe Horizontal Drogue de l'Union européenne (GHD). Avec l'aide du GHD et de la présidence italienne du conseil, l'UNODC a organisé à Bruxelles en 2003 deux tables rondes consacrées à la lutte contre les stupéfiants

dans les Balkans et en Iran. Plusieurs tables rondes consacrées à la Fédération de Russie, à l'Asie centrale et à l'Albanie sont prévues en 2004. Ces réunions d'experts doivent permettre de dégager des axes concrets de coopération et d'assistance aux pays considérés. Enfin, une première réunion du groupe consultatif du « Pacte de Paris » s'est tenue à Rome le 21 novembre 2003. Elle a formalisé le fonctionnement des structures de suivi du Pacte. L'UNODC a été chargé de cette tâche et a présenté un premier projet aux membres du GHD et à ceux du groupe de Dublin. La France a souhaité que ce document, qui ne retenait que l'aspect répressif de la lutte contre les drogues, soit amendé et aborde également l'aspect sanitaire, longuement évoqué lors de la conférence de Paris. Dans la perspective de la seconde réunion prévue pour juin, les autorités françaises oeuvrent à un renforcement de l'engagement de l'Union européenne sur l'ensemble de cette problématique, en partenariat avec l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime.

Données clés

Auteur : M. Francis Hillmeyer
Circonscription : Haut-Rhin (6e circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 32241
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 409
Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1801